

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS

L'an deux mil quinze le 25 Février à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Front la Rivière, après convocation légale, sous la présidence de M. COMBEAU Michel.

Étaient présents : BOURDEAU Pascal, LALANNE Jean, CARABIN Erwan, DESPOUYS Myriam, DUMONT Christelle , POINET Alain, HERMAN Nadine, NEVERS Juliette, COMBEAU Maurice, SAVOYE Gérard, LAINÉ Corinne, PORTE Jean-Pierre, ALLAIN Daniel, DUPOUX Chantal, DUVAL Pierre, LALISOU René, Nadine STHULER, COTE Henri, LAPEYRE Jean-Marie, FREDON Jean-Luc, GUINOT Maurice-Francis, MARTIAL Florence, VILLECHALANE Jean-Pierre, VALLEE Philippe , MECHINEAU Pascal, BOUDY Marcel, CHABROL Maurice, LASTERE Guy, LAVOIX Marcel, GARDILLOU René, COMBEAU Michel, PORTAIN Jean-Marie, MICHEL Pierre, PASQUET Thierry.

Excusées : VANDENBOSH Sylvie, BELLY Mauricette

Secrétaire de séance : Madame HERMAN Nadine

OBJET: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

.....
Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
RAPPORT du débat d'orientation budgétaire

PREAMBULE

L'élaboration du budget qui sera voté le 8 avril prochain implique le choix préalable des projets à réaliser, et à financer sur l'exercice 2015.

La méthode est relativement simple : le Président et les Vice-Présidents ont émis des propositions qui ont été évaluées financièrement par le Président et le Vice-Président chargé des finances, puis examinées en commission.

Comme chaque année il convient de présenter aux membres du Conseil communautaire les principes retenus pour la préparation du budget du prochain exercice, en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et des dispositions du code général des collectivités territoriales qui prévoient que les orientations budgétaires doivent être présentées dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le budget de l'année 2015 tiendra compte dans ses mesures nouvelles de l'intégration des résultats de l'exercice 2014 précédent (annexe 2) :

- un déficit de fonctionnement de **14 165.54 €uros**,
 - un déficit d'investissement de **71 631.87 €uros** avec les R.A.R (Restes à Réaliser).
- Soit un déficit de **85 797.41 €uros** sur l'ensemble.

Sur ces bases, pour la section de fonctionnement, les mêmes moyens seront reconduits globalement (hors dépenses exceptionnelles 2014 post fusion pour un montant global d'environ 245 000 €).

Pour l'investissement 2015, il convient de conserver, comme en 2014, les mêmes principes de rigueur, au regard des diminutions des dotations de l'Etat et de dépenses nouvelles liées en particulier au TAP dont un bilan sera réalisé fin d'année scolaire.

- OPERATION ECONOMIQUE : RAR 62 944.87 € + 40 000 €

ZAE : Etude de la zone d'activités à Saint Martial de Valette : RAR 62 944.87 €

ACCES USINE HERMES CATE: Sécurisation : 17 000 €

ACCES USINE CHENE VERT : Aménagement des abords : 18 000 €

Nouveaux projets :

- ACCES CIRCUIT COURT SAINT SAUD LACOUSSIERE : 5 000 €

- ZAE ST FRONT LA RIVIERE (pour 2016)

- ACHAT MATERIEL : 40 720.20 € RAR + 20 279.80 € SANS LE TRACTEUR

PDIPR

Logiciel CLARISSE : 4 784.00 € Matériel cinéma : 1 000 €

Aérateur stade Tracteur : stade 10 000 - pdipr 40 000

Caillebotis complexe aquatique : 3 200 € - Vélo complexe aquatique 3 AQUABIKING : 5 000 €

Logiciel Complexe aquatique 3 000 €

Travaux crèche 4 000 € (portillon - digicode - maison pour rangement- radiateurs)

Matériel RAM : 1 000 €

Logiciel SIG + DIVERS: 21 000 €

- BATIMENTS : 22 786.10 € RAR + 89 000 €

-Résistance chauffage cinéma : 5 800 €

- Volets roulants centre de loisirs : 13 562.40 €

- Portes cinéma : 5 000 €

Nouveaux projets :

- TRAVAUX MAISON RUE DEBIDOUR 5 800 €

- STADE ACCES HANDICAPE : 50 000 €

- TOILETTE SECHE PLAN EAU LES NOUAILLES : 25 173.60 €

- CHAUDIERE STADE MILHAC DE NONTRON : 8 000 €

-VELO ROUTE VOIE VERTE : 43 052. 89 RAR + 160 000 €uros

Etude d'impact + achat terrains : 43 052.89 € RAR
Maîtrise d'oeuvre : 160 000.00 €

- DOCUMENTS URBANISME : 786.55 € RAR

EX CCPN

- COMMUNICATION : 25 000 €uros RAR

Site internet CCPVN
Site internet Office Tourisme

- BATIMENT ADMINISTRATIF : 40 000 €uros RAR

- ATLAS ET CARTES COMMUNAL ET CARTES COMMUNALES : 19 979.86 €uros RAR

REVISION CARTES COMMUNALES : SAINT FRONT LA RIVIERE - SAINT PARDOUX
LA RIVIERE - SAINT SAUD LACOUSSIERE

- DRONNE RESTAURATION 43 728.03 €UROS RAR

- PISTES FORESTIERES : 163 829.73 RAR

- TRAVAUX CHAMPS ROMAIN : 33985.87 €UROS RAR

- BANDIAT : EN ATTENTE DEVIS

- PDIPR : PONT DU MANET : 55 000 € + 10 000 € (plan d'interprétation et supports d'information)

Valorisation du site et valorisation promotionnelle et paysagère (autofinancement 11 000 €uros sur 55 000)

- MOINE PLAN D'EAU LES NOUAILLES 84.000 €UROS

Vidange prévue automne 2015

- MEDIATHEQUE : ETUDE 3 000 €UROS

- CHATEAU : ETUDE DIAGNOSTIC : 8 000 €UROS (fonds de concours)

- MISE AUX NORMES ECLAIRAGES DES STADES : 11 500 €UROS

COMMANDE ALLUMAGE STADE NONTRON 8 000 € + PROJECTEURS STADE JAVERLHAC : 3 500 €

Le Conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires présentées pour 2015.

Monsieur le Président laisse alors la parole aux délégués communautaires souhaitant faire des communications.

Maurice COMBEAU s'interroge sur la réunion intercommunale concernant le club de Judo en date du 17 février dont la presse s'est fait l'écho.

Pascal BOURDEAU lui répond qu'il est à l'initiative de cette réunion, et explique qu'il ne va plus y avoir de professeur de judo sachant qu'il part en retraite. Il suggère donc de mutualiser un poste d'éducateur en judo sur la CCPVN.

Marcel BOUDY demande où en sont les problèmes de réseaux téléphoniques ?

Le Président lui répond qu'un courrier en recommandé a été envoyé et qu'une réunion associant la société DMC, LTI et Orange a été organisée afin de connaître les raisons des dysfonctionnements et surtout de trouver des solutions rapidement.

Marcel LAVOIX informe ses collègues qu'il a reçu un courrier d'un parent se plaignant d'une mauvaise organisation au niveau des TAP sur l'école de St Martial de Valette.

Le Président rappelle que Jean Guillaume DOUCET contrôle les extincteurs et qu'il faut le prévenir en cas de dysfonctionnement.

La séance est levée à 21h30.

Le Président
Michel COMBEAU

La secrétaire de séance
Nadine HERMAN

